

Rapport annuel sur l'application de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*

Du 1er avril 2025 au 31 mars 2026

BANK OF CANADA
BANQUE DU CANADA

Contexte législatif et institutionnel

La *Loi sur la protection des renseignements personnels* donne à toute personne le droit d'accéder à ses renseignements personnels détenus par les institutions gouvernementales fédérales et protège ces renseignements contre la collecte, l'utilisation, la conservation et la divulgation non autorisées.

Le présent rapport, préparé conformément à l'**article 72** de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, résume les activités de la Banque du Canada liées à l'application de cette loi pour 2025-2026.

En tant que banque centrale du Canada, la Banque soutient une économie forte et résiliente en exerçant **5 grandes fonctions** : la politique monétaire, le système financier, la monnaie, la gestion financière et la surveillance réglementaire.



Politique monétaire



Système financier



Monnaie



Gestion financière



Surveillance réglementaire

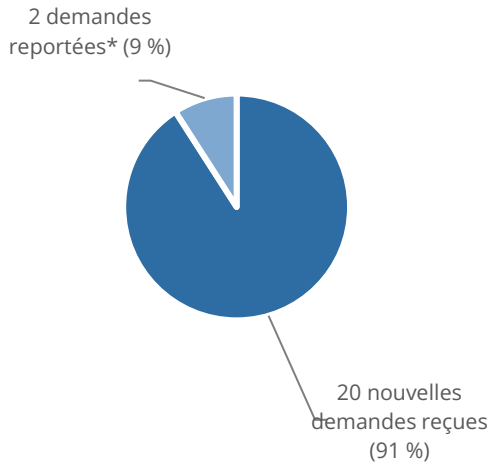
La Banque ne présente pas ce rapport pour le compte de filiales en propriété exclusive ou d'institutions non opérationnelles et ne fournit à d'autres institutions aucun service relatif à la protection des renseignements personnels aux termes de l'article 73.1 de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

- Le département des Services à la Haute Direction et des Services juridiques, par l'entremise du Centre d'expertise sur la protection des renseignements personnels et l'accès à l'information **(CEPA)**, administre les responsabilités de la Banque aux termes de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.
- Le CEPA peut compter sur une équipe de 8 ressources dédiées et un réseau de personnes-ressources au sein des départements.

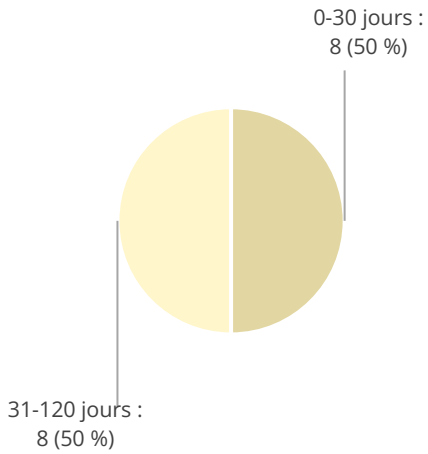
- Conformément au **paragraphe 73(1)** de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, le gouverneur de la Banque du Canada est responsable de l'administration du programme d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels (AIPRP) de la Banque.
- Des pouvoirs précis ont été délégués à des représentants désignés conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Une copie de la délégation de pouvoirs de la Banque se trouve à l'**annexe A**.

Demandes officielles relatives à la protection des renseignements personnels

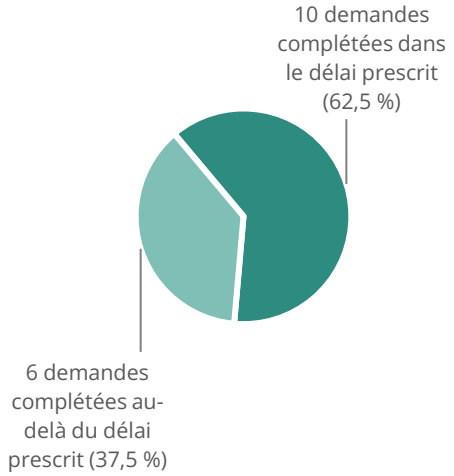
Demandes actives
22 demandes officielles au total



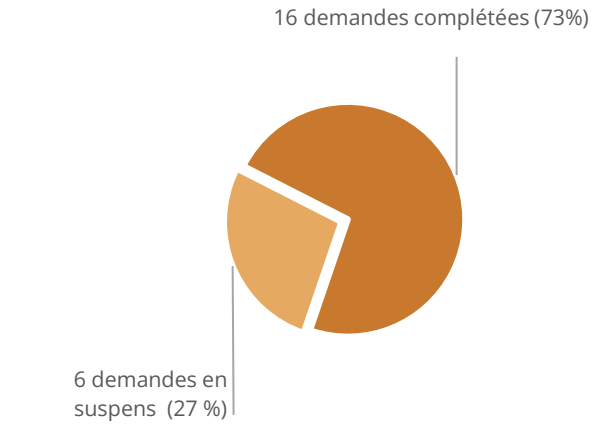
Temps de traitement
16 demandes officielles au total



Taux de conformité
16 demandes complétées



Résultats du traitement
22 demandes officielles au total

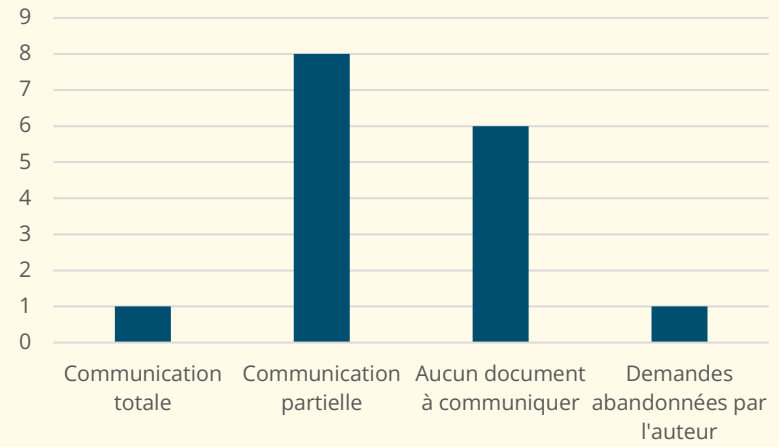


**de 2024-2025*

La Banque a effectué **6 prorogations** pour les 16 demandes officielles relatives à la protection des renseignements personnels complétées, car le respect du délai initial de 30 jours aurait entravé de façon sérieuse le fonctionnement de l'institution.

La Banque n'a reçu **aucune demande de consultation** d'autres institutions au cours de 2025-2026. De plus, aucune demande de consultation n'a été reportée de périodes antérieures.

16 demandes ont été complétées, ce qui représente un total de **9 388 pages traitées**



BANK OF CANADA
BANQUE DU CANADA

Plaintes

En 2025-2026, la Banque du Canada a reçu **6 avis officiels de plainte** du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada (CPVP) au titre de l'article 31 de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

De plus, **1 plainte** a été reportée de la période 2023-2024.

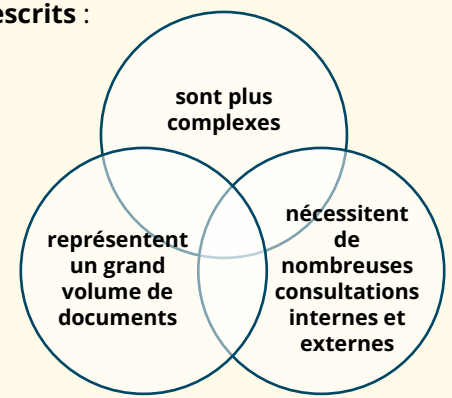
Parmi les **6 plaintes** reçues en 2025-2026 :

- **1** a été fermée à la suite d'un règlement rapide
- **5** ont été reportées à la période suivante

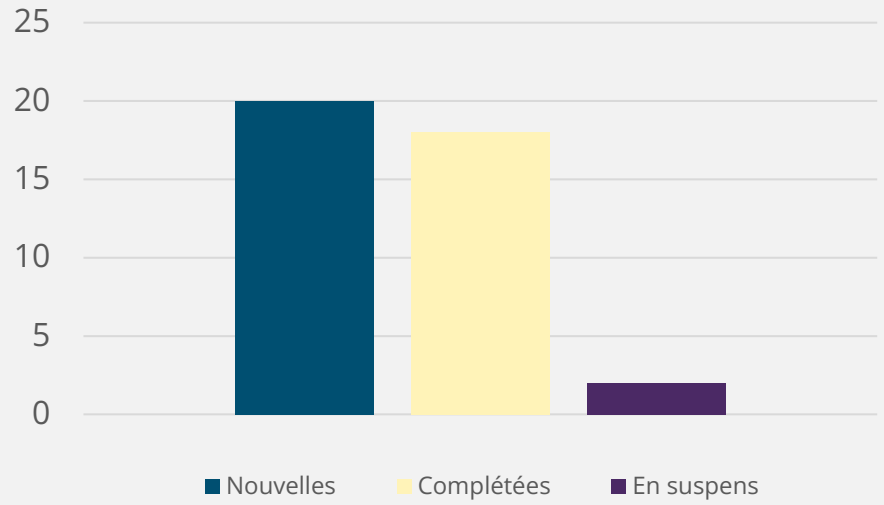
La plainte reportée de 2023-2024, concernant une atteinte à la vie privée imputée à un tiers, a été jugée fondée et a également été fermée pendant la période visée.

La Banque s'emploie à respecter les échéances et tient régulièrement les demandeurs informés de l'évolution de leurs demandes.

Généralement, les **demandes complétées au-delà des délais prescrits** :



Demandes non officielles relatives à la protection des renseignements personnels



Communication en vertu du paragraphe 8(2)

En 2025-2026, la Banque a avisé le CPVP d'une communication dans l'intérêt public faite en vertu de l'alinéa 8(2)m) de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* relativement à son programme des biens non réclamés.

Évaluation des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP)

La Banque n'a pas entrepris de nouvelle EFVP officielle au cours de la période visée. Des modifications ont été apportées à une EFVP existante.

Formation et sensibilisation

Le CEPA a continué de renforcer **la sensibilisation à la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et le respect de celle-ci** au moyen de formations, d'activités de sensibilisation et de lignes directrices. Principales activités :

- **324 nouveaux membres du personnel ont** suivi un module de formation virtuel sur la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, qui porte sur cette loi ainsi que sur les obligations et les processus de la Banque en la matière.
- **337 membres du personnel** ont suivi des modules d'apprentissage en ligne axés sur la protection des renseignements personnels, sur la sensibilisation à cet enjeu, le traitement de ces renseignements, les atteintes à la vie privée et les pratiques en la matière.
- **138 membres du personnel** ont participé à des séances de sensibilisation ciblées sur la protection des renseignements personnels et la gestion des contrats, les atteintes à la vie privée, les risques d'atteinte à la vie privée associés à l'IA et le traitement des renseignements personnels. La Haute Direction a également assisté à des séances d'information sur les principales questions relatives à la protection de la vie privée.
- La **bibliothèque de conseils du portail du CEPA** a été élargie pour inclure des sujets tels que les évaluations des facteurs relatifs à la vie privée, la sensibilité intrinsèque des données et l'utilisation des renseignements personnels des membres de l'effectif. Les lignes directrices existantes dans ce domaine ont été mises à jour pour tenir compte de l'utilisation de l'IA à la Banque.

Politiques, lignes directrices et procédures

En 2025-2026, le CEPA a renforcé le cadre de protection des renseignements personnels de la Banque en élaborant et en améliorant des politiques, des lignes directrices, des procédures et des outils de soutien, notamment :

- Élaboration de **politiques liées à l'IA, de cadres de gouvernance et d'outils évolutifs d'évaluation des risques d'atteinte à la vie privée** pour soutenir l'adoption responsable des technologies émergentes.
- **Lignes directrices à** l'appui de l'**utilisation responsable des renseignements personnels** dans les initiatives de transformation numérique.
- Amélioration des exigences en matière de protection des renseignements personnels dans le cadre des processus d'**évaluation des risques associés aux fournisseurs et de surveillance de la sous-traitance**.
- Renforcement des **procédures intégrées de gestion des incidents** pour améliorer l'identification, l'évaluation et la gestion des risques d'atteinte à la vie privée.
- Intégration des exigences en matière de protection des renseignements personnels dans le **cadre et les procédures applicables au renseignement de sources ouvertes (OSINT)**.

Améliorer l'accès aux renseignements personnels et améliorer leur gestion

Amélioration et modernisation des processus

D'importantes initiatives de modernisation de l'AIPRP ont été menées, notamment l'amélioration de la gestion des cas, de l'automatisation des flux de travail et des processus de production de rapports, ce qui a permis d'améliorer le respect des délais et la capacité opérationnelle.

Surveillance de la conformité

Suivi des risques liés à l'AIPRP et des changements législatifs
Supervision du rendement du programme
Présentation de rapports à la Haute Direction et au Conseil d'administration.
Intégration des exigences en matière d'AIPRP aux contrats

Info Source

Tenue à jour du répertoire public de la Banque composé de fonds de renseignements, de programmes, de dossiers et de fichiers de renseignements personnels (FRP).
Modification de **19 FRP** en 2025-2026.

Protection des renseignements personnels dès la conception

Réalisation de **241 examens de la protection des renseignements personnels** et prestation de conseils tenant compte des risques en matière de protection des renseignements personnels, ce qui a contribué à atténuer les risques, à renforcer la conformité et à permettre la mise en œuvre responsable des processus opérationnels et des solutions technologiques

BANK OF CANADA
BANQUE DU CANADA

Points saillants de 2025-2026

22 **Demandes**
Charge de travail totale des demandes officielles relatives à la protection des renseignements personnels

16 **Demandes officielles complétées**
9 388 pages traitées

241 **Examens de la protection des renseignements personnels** effectués

19 **Fichiers de renseignements personnels (FRP)** modifiés

324 **Personnes ayant reçu de la formation sur les principes de l'AIPRP**
Et plus de 337 via l'apprentissage en ligne sur les données et la protection des renseignements personnels

0 **Atteintes substantielles à la vie privée**
Aucune atteinte signalée au CPVP

Annexe A : Délégation de pouvoirs

September 13, 2023

To: Steve Thomas
General Counsel & Corporate Secretary

Lesley Ryan
Deputy Corporate Secretary and Senior Director, Compliance
Access to Information and Privacy Coordinator

From: Tiff Macklem
Governor

Subject: Delegation of Authority under the *Access to Information Act* and the *Privacy Act*

The Governor of the Bank of Canada, pursuant to section 95(1) of the *Access to Information Act* and section 73(1) of the *Privacy Act*, hereby designates the persons holding the positions set out on the schedule hereto, or the persons occupying on an acting basis those positions, to exercise the powers and functions of the Governor as the head of a government institution, under the section of the *Act* set out in the schedule opposite each position.

Schedule

Position	*Access to Information Act* and regulations	*Privacy Act* and regulations
General Counsel & Corporate Secretary	Full authority	Full authority
Deputy Corporate Secretary and Senior Director, Compliance/ Access to Information and Privacy Coordinator	Full authority	Full authority
Director ATIP	As set out in Appendix A	As set out in Appendix B

Governor Tiff Macklem

Oct 31, 2023
(Date)